



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 21 mai 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé RAMONDA, le Maire.

Présents : Mmes DEFARD Véronique, STEIMER Céline, PEONAS Stéphanie, MM. RAMONDA Hervé, NEROCAN Sébastien, ARHAINX Jean, LAURENS Didier, SABLAYROLLES Guy, VIGUIER Philippe, FLEURIAL Julien, DEFARGES Vincent.

Absentes : Mmes LEYDIER Karine, CAZENEUVE Muriel, ALBAREL Pauline, Mme ALQUIER Christina.

Procurations : Mme LEYDIER Karine à M. ARHAINX Jean,
Mme CAZENEUVE Muriel à M. NEROCAN Sébastien.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme DEFARD Véronique.

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Ouverture de la séance à 18h30.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

● **Décision modificative N°01-2026 portant sur la suppression du numéro de l'opération N°247 à l'article 2046/204 attribution de compensation d'investissement** : Monsieur le Maire explique aux membres présents du conseil municipal que Monsieur le comptable public nous demande de prendre une décision modificative afin de supprimer le numéro de l'opération au chapitre 204 article 2046 (attribution de compensation d'investissement) car c'est une subvention attribuée à la communauté de communes « Terres du Lauragais » et il n'y a donc pas besoin de créer une opération. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Arrivée de Mme ALBAREL Pauline à 18h40.

● **Délibération N°25-2026 portant sur la désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) des Terres du Lauragais** : Monsieur le Maire rappelle, en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges. Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 23 avril 2026, n° DL2026_069, qui en a fixé la composition à la majorité des deux tiers de ses membres. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation. Il est demandé aux membres du conseil municipal de faire acte de candidature pour les postes suivants, un délégué titulaire au sein de la CLECT des Terres du Lauragais, un délégué suppléant au sein de la CLECT des Terres du Lauragais. Il est procédé au vote. Monsieur le Maire fait procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour, conformément aux dispositions en vigueur. Sont élus en qualité de délégué titulaire Monsieur Hervé RAMONDA, en qualité de délégué suppléant Monsieur Sébastien NEROCAN. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

● **Délibération N°26-2026 portant sur le débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Il est rappelé ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents. Le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

● **Délibération N°27-2026 portant sur la désignation d'un référent numérique HGN** : Monsieur le Maire explique aux membres présents du conseil municipal qu'il faut désigner un référent numérique HGN afin de faciliter les échanges entre Haute-Garonne Numérique et la commune. Il est demandé de bien vouloir désigner au sein du conseil municipal un **référent numérique**. Ce dernier sera chargé de suivre les relations entre le syndicat et la commune, aussi bien en ce qui concerne la fibre optique (nouveaux habitants, incidents réseau...) que le décommissionnement du réseau cuivre, ainsi que tout autre sujet numérique en lien avec la commune. Il sera directement en contact avec les équipes et plus particulièrement avec les techniciens de terrain, afin de suivre concrètement les dossiers qui leur seront soumis. Il pourra également servir d'interface pour les habitantes et habitants qui solliciteraient la commune sur les sujets numériques, et plus particulièrement sur celui de la fibre optique. Le conseil municipal décide de désigner Monsieur ARHAINX Jean comme référent numérique de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

● **Délibération N°28-2026 portant sur la désignation du correspondant défense (CORDEF)** : Monsieur le Maire explique aux membres présents du conseil municipal que le ministère des armées demande que l'on désigne un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu désigné par Monsieur le Maire, c'est 'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur ARHAINX Jean comme correspondant défense. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

● **Délibération N°29-2026 portant sur la désignation du correspondant incendie et secours** : La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les missions des sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours est venu en préciser les modalités. Il a inséré un nouvel article au sein du code de la sécurité intérieure, l'article D.731-14. Il est demandé au conseil municipal de désigner le correspondant incendie et secours de Trébons-sur-la-Grasse. Monsieur DEFARGES Vincent est désigné correspondant incendie et secours de la commune. La délibération est adoptée à l'unanimité.

● **Délibération N°30-2026 fixant les orientations et crédits affectés à la formation des élus** : Les articles L.2321-2 et L.2123-12 à L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre, considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant, le conseil municipal décide que les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 1000 euros, ce qui correspond à 2,22 % du montant total des indemnités de fonctions des élus. La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes : finances, urbanisme et statut et rôle de l'élu. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Madame ALQUIER Christina à 19h20.

- La préfecture demande de finaliser la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Le conseil municipal propose quatre personnes, deux délégués de l'administration et deux autres délégués qui seront par la suite respectivement désignées par le Préfet et le Président du tribunal judiciaire.
proposition d'une déléguée de l'administration titulaire désignée par le Préfet : Madame Marie-France GABALDA ;
proposition d'une déléguée de l'administration suppléante désignée par le Préfet : Madame Elodie BROQUET ;
proposition d'un délégué titulaire désigné par le président du tribunal judiciaire : Monsieur Jean-Louis GELIS ;
proposition d'une déléguée suppléante désignée par le président du tribunal judiciaire: Madame Angéla CALMONT.
- Proposition d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission intercommunale des impôts directs des Terres du Lauragais :
proposition d'un délégué titulaire : Madame Denise DUPONT ;
proposition d'un délégué suppléant : Monsieur Jean-Benoît MOREAU.
- Compte rendu de la commission solidarités : la commission s'est réunie le 6 mai 2026 afin d'évoquer les questions relatives à la mise en place d'une mutuelle communale (appel à partenariat notamment).
- Compte rendu de la commission vie associative, animation, culture qui s'est tenue le 12 mai 2026 :
 - la réunion avec les associations aura lieu le 16 septembre 2026 avec deux représentants de chaque association.
 - la journée communale de nettoyage (la matinée) aura lieu le samedi 19 septembre 2026. Un apéritif sera proposé aux participants.
 - dispositif « Une seconde vie pour nos livres et revues » : trois personnes de la commune, Mme Chantal MALET, Mme Françoise LAVELLE, Mme Maïté DEBOVE souhaitent s'investir dans le dispositif. Le 5 juin 2026 à 17h00 se tiendra une réunion à la mairie avec la conseillère municipale référente, Mme CAZENEUVE Muriel.
- Compte rendu de la commission urbanisme qui s'est tenue le 26 mai 2026 : enjeux liés à la trajectoire ZAN, éventualité de l'élaboration d'un PLUi...
- Questions diverses :
 - Compte rendu de la réunion du 21 mai 2026 portant sur le fonctionnement du RPI associant les maires et secrétaires de mairie. La convention sera prochainement actualisée et enrichie.
 - Elections sénatoriales : le conseil municipal sera convoqué le vendredi 05 juin 2026 afin d'élire les délégués titulaires et suppléants dans la perspective du vote du 27 septembre 2026.
 - L'inauguration du terrain multisports se fera le vendredi 26 juin 2026 à 19h00.
 - Collecte des déchets : le remplacement des PDR (points de regroupement) par des PAV (points d'apport volontaire) est évoqué sur deux sites de la commune.
 - L'enrochement au niveau du chemin des 3 ponts est programmé cet été (suite aux dégâts d'orage).
 - Une visite du foyer rural et de l'ancienne mairie à destination des conseillers municipaux sera organisée le mercredi 1^{er} juillet 2026.
 - La question de la non utilisation de l'abribus par les scolaires à proximité de la mairie a été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 29 mai 2026.

Le Maire


Hervé RAMONDA
 Maire de TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE



La secrétaire de séance.



